

**LA VILLE DE SAINT FARGEAU PONTHIERRY RECRUTE**  
**Un chef de la Brigade après-midi**

Au sein du service police municipale, en votre qualité de chef de la brigade après-midi, vous serez chargé des missions suivantes :

- Exercer les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publiques
- Assurer une relation de proximité avec la population

Vous serez rattaché au Responsable de la police municipale.

**Les activités principales du poste :**

- Appliquer les pouvoirs de police du Maire
- Veiller et prévenir en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique
- Rechercher et relever les infractions
- Assurer une remontée régulière des informations auprès de la hiérarchie
- Encadrer et manager une équipe de plusieurs agents de Police Municipale
- Etablir des relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux
- Etablir des relations avec le Procureur de la République via l'Officier de Police Judiciaire Territorialement Compétent
- Savoir échanger des informations de manière permanente avec les autres policiers municipaux
- Etablir des relations avec l'ensemble de services ; contacts réguliers avec les services techniques, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sportifs et d'animation, etc.
- Coopérer avec les services de police des communes limitrophes, avec les forces de sécurité de l'Etat et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique
- Rédiger et transmettre les écrits professionnels
- Accueillir et établir une communication avec les publics
- Assurer une permanence opérationnelle au sein du service de police municipale

**Les compétences requises**

<b>SAVOIR</b>	<b>SAVOIR ETRE</b>	<b>SAVOIR FAIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evénements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention</li><li>• Connaissance des textes et codes relevant des attributions et des compétences de l'agent de police municipale</li><li>• Maîtrise des techniques d'intervention</li><li>• Ecrits administratifs et judiciaires</li><li>• Gestion de crise : mouvement de foule, agressivité, accident sur la voie publique</li><li>• Respect du code de la déontologie de la Police Municipale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faire preuve d'initiative pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre</li><li>• Etre rigoureux</li><li>• Etre intègre, impartial et loyal</li><li>• Etre disponible</li><li>• Faire preuve de discernement</li><li>• Avoir le sens du service public</li><li>• Respecter les libertés publiques</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire</li><li>• Identifier les sites et structures exposés à des risques</li><li>• Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement</li><li>• Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant un Officier de Police Judiciaire</li><li>• Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence</li></ul>

**Spécificités du poste**

- Excellente condition physique
- Déplacements constants sur la commune
- Présence par tous temps à l'extérieur
- Posséder des agréments et assermentation pour l'exercice de la fonction
- Port de l'uniforme et présence de la carte professionnelle obligatoire

**Modalités de candidature :**

Votre candidature (CV + lettre de motivation) est à adresser à Monsieur le Maire et à transmettre au pôle Ressources Humaines **avant le 30 septembre 2018**

